

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-
Compte-rendu du conseil d'école

Mardi 8 mars 2016

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme FAUCHER (CP) Mme LEFEVRE (CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2) Mme DELPECH, Mme TRILLAUD (CM1) Mme LACROIX (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Représentants de parents d'élèves présents de droit : - Mme GIRAUD (arrivée à 18 h 30) - Mme WETZLER - Mme BLANC	Membre du RASED : IME (invitée) : Education Nationale : M. PICHAUT (représenté par Mr HEBERT)
Représentants de la mairie : M. LEBAS Régis (maire-adjoint chargé des Affaires scolaires) Mme TOUMIT. (Présidente de la commission scolaire)		

Excusées :

- Mme POULAIN
- Mme CASTREC
- Mme FERJOU

1°) Retour sur le précédent compte-rendu du conseil d'école (03/11/2015)

Ce compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

2°) Fonctionnement de l'école

a-Effectifs de l'école

A ce jour, les effectifs globaux s'établissent à 155 élèves pour 7 classes (+ 2 au 07/03/2016) :

- Classe de CP : 21 élèves
- Classe de CE1 : 18 élèves
- Classe de CE1/CE2 : 18 élèves
- Classe de CE2 : 21 élèves
- Classe de CM1 : 26 élèves
- Classe de CM1/CM2 : 24 élèves
- Classe de CM2 : 27 élèves

Par niveau, on dénombre :

- 21 CP
- 28 CE1
- 29 CE2
- 37 CM1
- 40 CM2

A la rentrée de septembre 2016 sont prévus 26 entrants (CP), 40 sortants (CM2). Un ou deux déménagements sont également envisagés (à confirmer).

Les effectifs globaux prévus à la rentrée 2016 :

- 26 CP
- 21 CE1
- 29 CE2 (+ 1)
- 29 CM1
- 37 CM2

Soit 142 élèves.

La commission administrative paritaire départementale concernant la carte scolaire (prévisions des ouvertures, fermetures de classe) se réunira une première fois le 17 mars.

b- Absentéisme

Il est rappelé que les absences des élèves doivent être justifiées par un motif valable. Les motifs valables sont répertoriés au règlement scolaire départemental que reprend le règlement intérieur de l'école consultable sur le blog de l'école :

<http://blogs17.ac-poitiers.fr/elemjonchery-chatellaillon/reglement-interieur/>

Il y a déjà 16 semaines de vacances scolaires par an, les vacances des élèves ne peuvent en aucun cas être prises sur le temps scolaire.

Pour tout manquement à cette obligation légale d'assiduité, il sera fait un rappel de la réglementation aux familles et le DASEN (directeur des services départementaux de l'Education Nationale) sera informé. Il revient à ce dernier de prendre les mesures, sanctions prévues par la loi.

C- Modification du règlement intérieur de l'école

A la suite d'un problème survenu à l'école (qui a été réglé rapidement), il a été demandé aux familles de veiller à ce que leurs enfants n'apportent pas d'objets de valeur à l'école (recommandation faite par le règlement intérieur) et notamment des objets connectés.

Il leur a été signalé qu'il sera proposé au conseil d'école du 8 mars une modification du règlement intérieur notifiant précisément cette interdiction. Le règlement intérieur de l'école a en effet vocation à s'adapter pour répondre à des situations provoquées par les évolutions technologiques.

La modification proposée concerne l'article 4 (vie scolaire) :

L'alinéa 8 est rédigé ainsi :

« 4.8 Sécurité, jeux, objets personnels : les violences physiques et les jeux dangereux sont interdits. Les enfants n'ont pas à apporter d'objets personnels à l'école (en particulier des jouets, jeux vidéo, etc...). Lorsqu'ils le sont, c'est à leurs risques et périls en cas de perte, de détérioration ou de vol. Les objets dangereux (arme, couteau, cutter, ciseaux à bout pointu...) sont rigoureusement interdits. »

Il est proposé de le modifier ainsi :

« 4.8 Sécurité, jeux, objets personnels : les violences physiques et les jeux dangereux sont interdits. Les enfants n'ont pas à apporter d'objets personnels à l'école (en particulier des jouets, jeux vidéo, etc...). Lorsqu'ils le sont, c'est à leurs risques et périls en cas de perte, de détérioration ou de vol. Les objets dangereux (arme, couteau, cutter, ciseaux à bout pointu...) sont rigoureusement interdits, **ainsi que tous les objets dits connectés (montres, tablettes, appareils photos, etc...).** Lorsque cette règle n'est pas respectée, l'objet peut être confisqué et consigné dans le bureau du directeur. Il sera redonné en mains propres aux parents de l'élève. »

La question des téléphones portables est traitée à l'article 4.9. Il est proposé de ne pas modifier ce dernier :

« 4.9 Téléphones portables : « L'utilisation durant toute l'activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile, est interdite » (loi n°2010-788 du 12/07/2010) »

Vote

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

d- PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

Il répertorie les risques majeurs auxquels peut être confrontée l'école en s'appuyant sur le plan communal de sauvegarde :

- Séisme (risque 3 à Châtelailon sur une échelle allant de 1 à 5) ;
- Emanations de produits toxiques dangereux ;
- Submersion marine ;
- Tempête
- Alerte intrusion ou attentat.

Ce dernier risque a été ajouté étant donné les événements survenus l'an dernier à Paris.

Un exercice a donc été mené le 21 janvier 2015. Il s'est déroulé de manière très satisfaisante. Le scénario était un risque potentiel d'intrusion dans l'école par des individus armés. Dans ce cas de figure, tous les élèves sont confinés à l'étage, dans les pièces des couloirs nord et sud. Toutes les portes sont verrouillées. Le confinement total a été réalisé en 3 min 30 s.

e- DUER (document unique d'évaluation des risques)

Document désormais obligatoire, il est généré par une application permettant d'évaluer automatiquement (sur une échelle de 11 à 46) les risques d'accidents auxquels sont confrontés les personnels de l'Education Nationale travaillant dans l'établissement en tenant notamment compte des particularités de ce dernier.

32 risques potentiels ont été identifiés pour l'école Jonchery. 9 sont compris dans une fourchette allant de 41 à 46. Parmi ceux-ci, on notera notamment :

- les risques liés aux contacts avec des personnes porteuses de pathologies (maladie, épidémie) ;
- les risques liés à un suivi médical insuffisant (les enseignants ne voient qu'une fois le médecin du travail, en début de carrière...)
- le stress, la fatigue nerveuse liée aux agressions verbales
- les agressions physiques potentielles
- le stress, la fatigue nerveuse liés aux relations conflictuelles
- le stress, la fatigue nerveuse liés au bruit en classe

- les ambiances thermiques inappropriées (températures de classe très chaudes en été notamment mais aussi froides en hiver dans certaines classes)

Pour certains risques, la mairie peut être sollicitée afin d'apporter une réponse qu'elle seule peut apporter (par exemple par rapport à des aménagements à réaliser).

Ce DUER sera analysé par les services du DASEN et des réponses devront être apportées à chaque fois que cela sera possible.

Il faudra qu'il y ait une étude des risques identifiés dans l'école et qui sont du ressort de la mairie afin que des mesures soient prises. Une réunion va être fixée avec les représentants de la mairie (M. LEBAS).

f- Classe de neige des CM du 11 au 18 mars à Payolle (commune de CAMPAN, Hautes-Pyrénées)

C'est la troisième fois qu'une classe transplantée est proposée à l'ensemble des CM de l'école (avec un intervalle de deux ans entre chaque séjour). Tout est en place pour que cette classe de neige se déroule dans des conditions idéales.

Les parents et tous ceux qui le souhaitent pourront suivre le déroulement du séjour sur le blog de l'école.

Mme GIRAUD se propose d'être le relais entre le directeur et les parents pour prévenir ces derniers dès l'arrivée des élèves à L'ARCOUADE.

g- Fête de l'école

Elle est prévue le vendredi 17 juin, à partir de 18 h 30.

3°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux envisagés :

- 2 classes devraient être refaites durant les vacances d'été.
- Réhabilitation des sasses vitrés (rdc et 1er étage).

b- Installation d'un TNI (tableau numérique interactif) supplémentaire

Il sera implanté dans la classe de CP de Mme FAUCHER durant les vacances d'été.

M HEBERT demande s'il serait possible que le PC vieillissant du bureau soit changé. A voir.

C- Déplacement des groupes classes au centre aquatique

En ce moment, les classes de Mmes LEFEVRE (CE1) et DELAVEAU (CE2) se rendent à pied au centre aquatique.

Demande (votée par le conseil d'école le 3 novembre 2015) de maintien du transport en bus pour les CP. Pas de décision prise pour l'instant par la mairie

Constat fait par la classe de CE1 : Les horaires de la piscine devront être revus car le temps imparti pour faire le trajet à pied ne permet pas d'être à l'heure dans l'eau pour la séance de 14h15.

d- Photocopieur

Il est de nouveau tombé en panne durant la totalité de la semaine précédant les vacances d'hiver, handicapant les classes, notamment pour l'impression des bulletins périodiques.

Problème de maintenance trop récurrent.

M. LEBAS demande à être averti à chaque problème afin d'essayer d'accélérer la procédure.

e- Equipement informatique

Malgré les relances à la mairie, il manque toujours dans la salle informatique 2 PC. D'autres fonctionnent mal, rendant très difficile le travail individuel et même à deux. Certaines classes ont renoncé à s'y rendre.

La commune de Chatelaillon devrait revoir toute son installation et fonctionner entièrement par fibres.

Virtualisation prévue pour oct/nov 2016 avec un parc complet renouvelé, y compris celui de l'école (pilote).

4°) Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19h40

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelailon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelailon-Plage
- M. le président de la commission scolaire de Châtelailon-Plage
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de La Rochelle-Sud
- Mmes et Mrs les parents d'élèves
- Mmes et Mrs les enseignants